

## **Service de la Politique de la Ville - Secteur Animation de quartier - Attribution de subventions**

**M. LE MAIRE, Rapporteur :**

### **1) Subvention exceptionnelle au Comité de Quartier Rosemont/Saint-Ferjeux**

Un chantier de rénovation du «local jeunes», situé au 23 rue de l'Amitié, s'est déroulé aux mois de février et mars derniers. Cette opération, menée conjointement par le Comité de quartier de Rosemont/Saint-Ferjeux, l'association Intermed 25 et la Ville, s'est déroulée dans de très bonnes conditions et a permis à quatre jeunes de la cité Amitié d'entrer dans un parcours d'insertion. Par convention, la Ville s'était engagée à participer financièrement à la prise en charge partielle du coût de l'encadrement de ce chantier soit 8 253 F, l'autre partie étant prise en charge par le PLIE.

### **2) Subvention à la Compagnie théâtrale «La Grave et Burlesque Equipée du Cycliste» pour la création du spectacle L'MIGRI**

La Ville (délégations Action Culturelle et de la Politique de la Ville) et le Fonds d'Action Sociale apportent un soutien exceptionnel au spectacle créé au mois d'octobre, à l'Espace Besançon Planoise, par Mohamed GUELATTI et la compagnie théâtrale «La Grave et Burlesque Equipée du Cycliste». L'objectif poursuivi est de permettre la présentation au plus large public de cette pièce originale sur le thème de l'intégration composée à partir de textes d'auteurs réputés et de personnalités locales (l'Abbé CHAIS, Mustapha HACIANE). Les Maisons Pour Tous proposent en amont et en aval de ces représentations des actions de sensibilisation dans les quartiers pour inviter le public à entendre le discours développé dans cette création et permettre l'échange autour de cette pièce. Une subvention de 30 000 F est proposée pour soutenir cette action.

### **3) Subvention à l'association Réseau d'Echanges Réciproques de Savoirs de Besançon Clairs-Soleils**

Depuis plusieurs années, la Maison Pour Tous des Clairs-Soleils proposait une activité Réseau d'Echanges et de Savoirs dans le cadre de sa programmation. Depuis septembre 1997, le groupe de personnes qui participait à cette action a souhaité se structurer en association loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901. Elle sollicite une subvention exceptionnelle de 2 000 F afin de lui permettre de débiter son activité.

La Commission de la Politique de la Ville, à l'unanimité, propose au Conseil Municipal l'attribution des subventions suivantes :

- \* 8 253 F au Comité de Quartier de Rosemont/Saint-Ferjeux.
- \* 30 000 F à la compagnie théâtrale «La grave et burlesque équipée du cycliste».
- \* 2 000 F au Réseau d'Echanges Réciproques de Savoirs de Besançon Clairs- Soleils.

La dépense, soit 40 253 F, sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 92.242. 65748. 47030, après virement du montant correspondant en provenance du chapitre 92.242.6042.47035.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 12 novembre 1997.*